



COMMENT TRAVAILLER ENSEMBLE ?

CÔTÉ PRATIQUE

En vous inscrivant sur notre espace dédié aux partenaires, vous pourrez suivre à la fois les encours de vos clients et vos commissions.

Etape 1

Inscrivez-vous depuis notre plateforme www.lesentrepreneurs.com à partir de la rubrique **Espace CGP**.

Etape 2

Complétez votre profil puis signez votre contrat bilatéral conseiller/plateforme. Vous pourrez ainsi accéder à votre espace dédié.

Etape 3

Pré-inscrivez vos clients sur votre espace dédié. Ils pourront ainsi vous donner mandat pour les accompagner dans la création de leur compte et vous pourrez également accéder au suivi de leurs investissements.

CÔTÉ RÉGLEMENTAIRE

Le contrat cadre bilatéral que nous proposons a fait l'objet d'une revue auprès de l'AMF.



Vous pouvez présenter à votre client l'offre de services de la plateforme, détaillée dans les plaquettes thématiques : défiscalisation éthique et solidaire, financement d'actifs écoresponsables, financement de la promotion immobilière, dette privée sécurisée et financement de l'économie locale.



Votre client est intéressé par l'offre de services de la plateforme, vous pouvez l'accompagner dans son parcours d'inscription grâce au mandat d'assistance administrative émis lorsque vous l'aurez pré-inscrit via l'espace partenaire.



Vous pouvez répondre aux questions que se pose votre client sur une offre de financement en particulier après qu'il se soit inscrit sur la plateforme.

Attention : vous ne pouvez pas présenter à votre client une offre de financement en particulier tant qu'il n'est pas inscrit sur la plateforme car cela entre dans le champ d'application du placement non garanti.